

L'HABITATION DANS LE VOISINAGE DES AÉROPORTS

M. Ron Basford, ministre d'État chargé des Affaires urbaines, a annoncé les changements apportés par la Société centrale d'hypothèques et de logement à ses exigences relativement aux prêts pour la construction d'habitations dans le voisinage des aéroports, selon les termes de la Loi nationale sur l'habitation.

La nouvelle ligne de conduite adoptée pour ces prêts est fondée sur la projection du bruit perçu à chacun des aéroports; elle remplace les exigences antérieures, maintenant uniformes, quelles que soient les dimensions des aéroports.

La SCHL se servira donc dorénavant des cartes de projection du bruit perçu (PBP) que le ministère fédéral des Transports a préparées pour les plus grands aéroports. Des prêts LHN ne seront pas consentis pour la construction d'habitations dans les secteurs où la projection du bruit perçu est très forte, c'est-à-dire à proximité des pistes d'envol. Dans les secteurs où la projection du bruit perçu est moins grande, l'approbation du prêt pourra dépendre d'une insonorisation suffisante des habitations.

Depuis 1956, la SCHL a restreint le nombre de prêts consentis pour l'habitation à proximité des aéroports à cause des effets nocifs que le bruit causé par l'activité dans les aéroports peut avoir sur les conditions de vie. Ces dernières exigences constituent donc une mise à jour de la ligne de conduite à suivre conformément aux plus récentes techniques adoptées pour le calcul de l'intensité du bruit.

En communiquant cette nouvelle, M. Basford a déclaré que cette révision des exigences de la SCHL relatives aux prêts pour l'habitation dans le voisinage des aéroports fait partie d'un processus selon lequel la Société a le souci constant de se conformer aux découvertes de la technique moderne. Ces révisions ont été faites en collaboration avec le ministère fédéral des Transports et le Conseil national de recherches. Et vu que les dispositions relatives à l'utilisation du sol relèvent des provinces et des municipalités, la Société a consulté les autorités provinciales pour la préparation des révisions en question.

Les exigences de la Société visent à permettre l'établissement de bons quartiers résidentiels près des aéroports et d'y éviter les désagréments que peut causer le trafic aérien. Ces exigences ne s'appliqueront qu'aux ensembles résidentiels où l'on demande une aide financière aux termes de la LNH. Le ministre espère que les provinces et les municipalités pourront utiliser les exigences de la SCHL comme guide pour l'établissement de leurs règlements de zonage et pour l'utilisation du terrain, de sorte que dans les secteurs où les maisons ne sont pas financées aux termes de la LNH la construction des quartiers résidentiels se fera selon les prévisions d'exposition au bruit.



DON D'UNE SCULPTURE ESQUIMAUDE

Le ministre canadien des Finances, M. John Turner, (à droite) présente une sculpture esquimaude au chancelier de l'Échiquier britannique, M. Anthony Barber.

La sculpture, don du Gouvernement canadien, a été présentée le 22 septembre alors que M. Turner assistait à la Conférence des ministres des Finances du Commonwealth à Londres.

ACCORD COMMERCIAL CANADA-PHILIPPINES

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin a annoncé que le premier accord commercial entre le Canada et les Philippines a été signé à Manille.

M. Bruce Howard, secrétaire parlementaire de M. Pepin, a signé cet accord au nom du Canada et le général Carlos P. Romulo, secrétaire des Affaires extérieures, a signé au nom de la République des Philippines.

Les Philippines constituent le quatrième plus grand marché d'exportation du Canada dans le Pacifique après le Japon, la Chine et l'Australie. En 1971, les exportations canadiennes se sont élevées à 39.4 millions de dollars et les importations à 6.2 millions. Les exportations canadiennes comprennent du papier journal, des camions ainsi que leurs pièces et leurs accessoires, du matériel téléphonique, des moteurs d'avions, de la machinerie pour l'exploitation de la forêt, des scies à chaîne, du fil électrique et du câble. Le Canada importe en provenance des Philippines des ananas